Nations Unies S/PV.3706



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3706e séance
Mardi 22 octobre 1996, à 11 h 35
New York

Président :	M. Urbizo Panting	(Honduras)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Wang Xuexian
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 8 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/838)

96-86589 (F)

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 8 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/838)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 3705e séance, j'invite le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de l'Irlande, du Japon, du Kazakstan, du Kirghizistan, du Pakistan, du Tadjikistan, de la Turquie, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Shah (Inde), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Campbell (Irlande), M. Owada (Japon), Mme Arystanbekova (Kazakstan), Mme Eshmambetova (Kirghizistan), M. Kamal (Pakistan), M. Alimov (Tadjikistan), M. Çelem (Turquie), Mme Ataeva (Turkménistan) et M. Vohidov (Ouzbékistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les Membres du Conseil sont saisis du document S/1996/865, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Kazakstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. La France, l'Italie et la République de Corée se sont jointes aux auteurs de ce projet de résolution.

J'appelle l'attention des Membres du Conseil sur l'amendement oral suivant qu'il convient d'apporter au texte français de la version provisoire du projet de résolution S/1996/865.

Au paragraphe 3 du dispositif, le mot «l'indépendance,» doit être ajouté après le mot «la souveraineté».

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/863, qui contient le texte de lettres identiques, datées du 18 octobre 1996, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/865) dont il est saisi, tel qu'il a été amendé oralement sous sa forme provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été amendé oralement sous sa forme provisoire, est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1076 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.